

**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto****Rapport de la Conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties au Protocole de Kyoto sur sa douzième
session, tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016****Première partie : Délibérations**

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)..... | 1 | 4 |
| II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)..... | 2–23 | 4 |
| A. Adoption de l'ordre du jour | 2–3 | 4 |
| B. Élection au Bureau de membres de remplacement | 4 | 6 |
| C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires..... | 5–12 | 6 |
| D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs..... | 13–15 | 7 |
| E. État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto | 16–19 | 8 |
| F. Participation..... | 20–22 | 8 |
| G. Documentation..... | 23 | 9 |
| III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour)..... | 24–33 | 9 |
| A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique | 24–30 | 9 |
| B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre | 31–33 | 10 |
| IV. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre (Point 4 de l'ordre du jour)..... | 34–38 | 10 |
| V. Questions relatives à l'application conjointe (Point 5 de l'ordre du jour)..... | 39–45 | 11 |
| VI. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions (Point 6 de l'ordre du jour)..... | 46–51 | 12 |



| | | | |
|----------------|--|-------|----|
| VII. | Questions relatives au Fonds pour l'adaptation (Point 7 de l'ordre du jour)..... | 52–60 | 13 |
| A. | Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation | 52–58 | 13 |
| B. | Troisième examen du Fonds pour l'adaptation..... | 59–60 | 14 |
| VIII. | Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto (Point 8 de l'ordre du jour)..... | 61–65 | 14 |
| IX. | Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I (Point 9 de l'ordre du jour) | 66–71 | 15 |
| A. | Communications nationales | 66–67 | 15 |
| B. | Rapports finals de compilation et de comptabilisation pour la première période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto | 68–69 | 15 |
| C. | Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto | 70–71 | 15 |
| X. | Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (Point 10 de l'ordre du jour)..... | 72–73 | 16 |
| XI. | Questions relatives aux : (Point 11 de l'ordre du jour)..... | 74–76 | 16 |
| A. | Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto | 74–76 | 16 |
| B. | Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto | 74–76 | 16 |
| XII. | Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (Point 12 de l'ordre du jour)..... | 77 | 16 |
| XIII. | Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 13 de l'ordre du jour)..... | 78–79 | 17 |
| A. | Rapport de vérification des comptes et états financiers pour 2015 | 78–79 | 17 |
| B. | Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017 | 78–79 | 17 |
| XIV. | Réunion de haut niveau (Point 14 de l'ordre du jour) | 80–87 | 17 |
| A. | Déclarations des Parties | 86 | 18 |
| B. | Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs | 87 | 18 |
| XV. | Questions diverses (Point 15 de l'ordre du jour)..... | 88 | 18 |
| XVI. | Conclusion des travaux de la session (Point 16 de l'ordre du jour) | 89–92 | 19 |
| A. | Adoption du rapport de la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto | 90 | 19 |
| B. | Clôture de la session | 91–92 | 19 |
| Annexes | | | |
| I. | Parties to the Convention, observer States and United Nations organizations attending the twelfth session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol | | 20 |
| II. | Calendar of meetings of Convention bodies, 2017-2021 | | 24 |

Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa douzième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

FCCC/KP/CMP/2016/8/Add.1

Décisions

- 1/CMP.12 Troisième examen du Fonds pour l'adaptation
- 2/CMP.12 Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation
- 3/CMP.12 Directives relatives au mécanisme pour un développement propre
- 4/CMP.12 Orientations concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto
- 5/CMP.12 Examen des lignes directrices pour l'application conjointe
- 6/CMP.12 Troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement au titre du Protocole de Kyoto
- 7/CMP.12 Questions financières et budgétaires
- 8/CMP.12 Questions administratives, financières et institutionnelles

Résolution

- 1/CMP.12 Remerciements au Gouvernement du Royaume du Maroc et aux habitants de Marrakech

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, a été ouverte le 7 novembre 2016 à Bab Ighli, à Marrakech (Maroc), par M. Salaheddine Mezouar, Président de la douzième session de la CMP¹.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance², le 7 novembre, la CMP a examiné une note de la Secrétaire exécutive dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté³, établi en accord avec le Président de la onzième session de la CMP, après consultation du Bureau de la CMP.

3. Sur proposition du Président de la douzième session, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection au Bureau de membres de remplacement ;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs ;
 - e) État de la ratification de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

¹ La douzième session de la CMP s'est tenue parallèlement à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (COP) et à la première partie de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la COP et de la CMA figurent dans des rapports distincts (FCCC/CP/2016/10 et FCCC/PA/CMA/2016/3, respectivement). Les déclarations et l'allocation de bienvenue prononcées à l'ouverture de la Conférence sont évoquées dans le rapport de la COP. Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA tenues dans le cadre des sessions sont consignées dans les trois rapports.

² Les séances de la CMP dont il est fait mention dans le présent document sont des séances plénières.

³ FCCC/KP/CMP/2016/1.

4. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
5. Questions relatives à l'application conjointe.
6. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
7. Questions relatives au Conseil du Fonds pour l'adaptation⁴ :
 - a) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation ;
 - b) Troisième examen du Fonds pour l'adaptation.
8. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto.
9. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I⁵ :
 - a) Communications nationales ;
 - b) Rapports finals de compilation et de comptabilisation pour la première période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto ;
 - c) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.
10. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
11. Questions relatives aux :
 - a) Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto ;
 - b) Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
12. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
13. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers pour 2015 ;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017.
14. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
15. Questions diverses.
16. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du rapport de la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto ;
 - b) Clôture de la session.

⁴ Les annotations se rapportant au point 2 f) de l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (COP) relatif à l'organisation des travaux comprennent le mandat énoncé au paragraphe 9 de la décision 1/CMP.11, dans lequel la COP a été invitée, à sa vingt-deuxième session, à demander au Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris d'effectuer les travaux préparatoires nécessaires concernant la question mentionnée au paragraphe 8 de ladite décision.

⁵ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

B. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. La CMP a examiné ce point à sa 1^{re} séance, ainsi qu'à sa 10^e séance, le 18 novembre. Il n'a pas été nécessaire de procéder à l'élection de membres de remplacement⁶.

C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

5. À la 1^{re} séance, le Président a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire⁷. Il a indiqué que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) élaboreraient des projets de décisions et de conclusions qui seraient soumis à la CMP pour examen. Il a précisé que ces deux organes devaient impérativement achever leurs travaux à la date prévue, le lundi 14 novembre.

6. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires.

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Point 11 a) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 9 a) Communications nationales

Point 9 b) Rapport final de compilation et de comptabilisation pour la première période d'engagement, pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

Point 9 c) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

Point 10 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

Point 11 b) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

Point 13 a) Rapport de vérification des comptes et états financiers pour 2015

Point 13 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017

7. S'agissant du point 14 de l'ordre du jour, intitulé « Réunion de haut niveau », le Président a informé les participants que les dispositions applicables suivraient l'approche décrite à la 1^{re} séance de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties⁸.

8. Le Président a rappelé aux Parties que les négociations devaient s'achever le mercredi 16 novembre au plus tard, et que la CMP se réunirait le jeudi 17 novembre pour examiner les projets de décision et de conclusions prêts à être examinés et adoptés à ce moment-là, et le vendredi 18 novembre pour achever ses travaux⁹.

⁶ La liste des membres du Bureau de la vingt-deuxième session de la COP et de la douzième session de la CMP figure au paragraphe 14 du document FCCC/CP/2016/10.

⁷ FCCC/KP/CMP/2016/1.

⁸ Voir le document FCCC/CP/2016/10, par. 20 à 23.

⁹ Voir le document FCCC/CP/2016/10, par. 22 et 23.

9. La CMP est convenue de poursuivre ses travaux sur la base des propositions faites par le Président.

10. À la 2^e séance commune de la Conférence des Parties et de la CMP, le 8 novembre, des déclarations générales ont été faites par des représentants de la Thaïlande (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Slovaquie et de la Commission européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de l'Australie (au nom du Groupe composite), du Mali (au nom du Groupe des États d'Afrique), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de la République démocratique du Congo (au nom des pays les moins avancés), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), de l'État plurinational de Bolivie (au nom des pays en développement animés du même esprit), du Nicaragua (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale), de la République bolivarienne du Venezuela (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique), de l'Afrique du Sud (au nom des pays du groupe BASIC : Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine), du Costa Rica (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes), de la Fédération de Russie, d'Oman et de l'État de Palestine.

11. À la même séance commune, des déclarations ont été faites par des représentants de sept collectifs d'organisations non gouvernementales (syndicats, mouvements de femmes et groupes militant pour l'égalité des sexes, associations représentant la jeunesse, monde des affaires et de l'industrie, agriculteurs, peuples autochtones et défenseurs de l'environnement).

12. Durant la session, le Président a organisé une séance plénière informelle de bilan le 12 novembre, dans le but de contribuer au caractère ouvert, sans exclusive et transparent des négociations, et de fournir à tous les participants une vue d'ensemble de l'organisation des travaux, des dispositions prises et du déroulement des négociations¹⁰.

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

13. À la 10^e séance, le Président a rappelé que, par sa décision 36/CMP.1, la CMP avait décidé que les pouvoirs émanant des Parties au Protocole de Kyoto seraient valables pour la participation de leurs représentants aux sessions de la COP et de la CMP et qu'un seul rapport sur la vérification des pouvoirs serait présenté pour approbation, conformément à la pratique établie, au Bureau.

14. Le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs¹¹ dans lequel il est indiqué que le Bureau, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur tel qu'il est appliqué, avait examiné et approuvé les pouvoirs des représentants des Parties.

15. À la même séance, compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires présentés par deux Parties (Nauru et Ukraine), la CMP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session. En outre, le secrétariat a reçu les pouvoirs des Îles Salomon et du Koweït le 28 novembre et le 15 décembre 2016, respectivement.

¹⁰ Voir <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/copcmp-informal-stocktaking-plenary-by-the-preside>.

¹¹ FCCC/CP/2016/9-FCCC/KP/CMP/2016/7.

E. État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

16. À sa 3^e séance, le 9 novembre, la CMP a examiné le rapport de situation, présenté oralement par le Secrétaire exécutif adjoint, concernant les instruments d'acceptation de l'Amendement de Doha qui avaient été reçus par le Dépositaire.

17. Le Secrétaire exécutif adjoint a rappelé que, le 8 décembre 2012, à sa huitième session, la CMP avait, conformément aux articles 20 et 21 du Protocole de Kyoto, adopté l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto¹². Il a souligné que, compte tenu du nombre actuel de Parties au Protocole de Kyoto (192), 144 instruments d'acceptation étaient requis pour que l'Amendement de Doha entre en vigueur. Il a fait observer qu'au 8 novembre 2016, le Dépositaire avait reçu les instruments d'acceptation de l'Amendement de Doha de 72 Parties. Il a engagé vivement toutes les Parties à accélérer leurs procédures internes en vue de ratifier l'Amendement de Doha et à déposer dès que possible leurs instruments d'acceptation auprès du Dépositaire.

18. Le Président a également engagé vivement toutes les Parties à déposer, dès que possible, leurs instruments d'acceptation de l'Amendement de Doha auprès du Dépositaire.

19. À la 9^e séance, le 17 novembre, le Président a signalé que le Dépositaire avait reçu un instrument d'acceptation supplémentaire de l'Amendement de Doha, déposé par l'Australie le 9 novembre 2016. Il a félicité l'Australie d'avoir accepté l'Amendement de Doha et a fait observer que 71 instruments d'acceptation supplémentaires étaient requis pour que l'Amendement entre en vigueur.

F. Participation

20. La session tenue à Marrakech a rassemblé les représentants de 189 Parties au Protocole de Kyoto, ainsi que les représentants de 5 Parties à la Convention dotées du statut d'observateur auprès du Protocole de Kyoto, un État doté du statut d'observateur, de 51 organes et programmes des Nations Unies, de secrétariats de convention, d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées du système des Nations Unies, dont la liste figure à l'annexe I.

21. Ont également participé à la session les représentants de 71 organisations intergouvernementales et de 870 organisations non gouvernementales, dont la liste figure dans le document FCCC/CP/2016/INF.3.

22. Conformément à la décision 36/CMP.1, la décision de la Conférence des Parties concernant l'admission d'organisations en qualité d'observateurs s'applique également à la CMP. La liste des organisations qui venaient d'être admises en qualité d'observateurs aux sessions de la Conférence des Parties et de la CMP figure dans le document FCCC/CP/2016/3¹³.

¹² Décision 1/CMP.8.

¹³ Pour un compte rendu complet des délibérations concernant le point subsidiaire de l'ordre du jour de la Conférence des Parties relatif à l'admission d'organisations en qualité d'observateurs, voir le paragraphe 15 du document FCCC/CP/2016/10.

G. Documentation

23. La liste des documents dont la CMP était saisie à sa douzième session est disponible sur le site Web de la Convention¹⁴.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

24. À la 9^e séance, le Président du SBSTA, M. Carlos Fuller (Belize) a présenté le projet de rapport du SBSTA sur sa quarante-cinquième session et a rendu compte oralement des résultats des quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions de cet organe intéressant la CMP.

25. À la même séance, la CMP, sur proposition du Président, a pris note du rapport du SBSTA sur sa quarante-quatrième session¹⁵, du projet de rapport du SBSTA sur sa quarante-cinquième session et du rapport oral du Président du SBSTA. Le Président a remercié M. Fuller pour sa direction avisée des travaux du SBSTA.

26. À la même séance, sur recommandation du SBSTA, la CMP a adopté la conclusion présentée aux paragraphes 27 à 30 ci-dessous, concernant les questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto.

27. La CMP a pris note des travaux du SBSTA, conformément aux paragraphes 40 et 41 de la décision 5/CMP.8, et des travaux importants entrepris par les Parties dont il est rendu compte dans leurs communications¹⁶ et le document technique sur les activités de projet transfrontières concernant le captage et le stockage du carbone¹⁷.

28. La CMP s'est dite consciente du rôle joué par les technologies de captage et de stockage du dioxyde de carbone pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du mécanisme pour un développement propre (MDP).

29. La CMP a pris note qu'à ce jour aucune activité n'a été soumise pour enregistrement en tant qu'activité de projet au titre du MDP selon les modalités et procédures de prise en compte du captage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques, en dépit de l'adoption des documents pertinents par le Conseil exécutif du MDP¹⁸.

30. La CMP a décidé d'achever l'examen de la question de l'admissibilité, au titre du MDP, des activités de projet de captage et de stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques qui supposent l'acheminement du dioxyde de carbone d'un pays à un autre ou qui prévoient l'aménagement des sites de stockage géologiques dans plusieurs pays, et de la question de la mise en place d'une réserve mondiale d'unités de réduction certifiée des émissions pour le captage et le stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques.

¹⁴ http://unfccc.int/meetings/marrakech_nov_2016/session/9677/php/view/documents.php#c et http://unfccc.int/meetings/marrakech_nov_2016/items/9979.php.

¹⁵ FCCC/SBSTA/2016/2.

¹⁶ FCCC/SBSTA/2012/MISC.12 et Add.1.

¹⁷ FCCC/TP/2012/9.

¹⁸ Voir les annexes 3 à 7 du document du Conseil exécutif du MDP publié sous la cote CDM-EB78, disponibles à l'adresse https://cdm.unfccc.int/EB/archives/meetings_14.html.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

31. À la 9^e séance, le Président du SBI, M. Tomasz Chruszczow (Pologne), a présenté le projet de rapport du SBI sur sa quarante-cinquième session et a rendu compte oralement des résultats des quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions de cet organe intéressant la CMP.

32. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du SBI sur sa quarante-quatrième session¹⁹, du projet de rapport sur sa quarante-cinquième session et du rapport oral de son président. Le Président a remercié M. Chruszczow pour sa direction avisée des travaux du SBI.

33. À la même séance, sur recommandation du SBI²⁰, la CMP a achevé l'examen des vues exprimées par les Parties sur les privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.

IV. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 4 de l'ordre du jour)

34. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2016/4 contenant le rapport annuel du Conseil exécutif du MDP à la CMP, qui détaille les activités du Conseil exécutif au cours de la période allant du 17 octobre 2015 au 17 septembre 2016.

35. Sur invitation du Président, le Vice-Président du Conseil exécutif du MDP, M. Frank Wolke (Allemagne), a rendu compte à la CMP des travaux du Conseil exécutif. Il a appelé l'attention sur les recommandations formulées par le Conseil à l'intention de la CMP qui figurent dans le document FCCC/KP/CMP/2016/4. Le Président a remercié tous les membres et membres suppléants du Conseil pour leurs efforts et a salué les résultats obtenus au cours de l'année écoulée.

36. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question coprésidé par M^{me} Hlobisile Sikhosana-Shongwe (Swaziland) et M^{me} Karoliina Anttonen (Finlande).

37. À la 9^e séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 3/CMP.12, intitulée « Directives relatives au mécanisme pour un développement propre ».

38. À la 10^e séance, sur proposition du Président, la CMP a élu les membres et membres suppléants du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre dont le nom suit²¹.

¹⁹ FCCC/SBI/2016/8 et Add.1.

²⁰ FCCC/SBI/2016/8, par. 179.

²¹ La liste la plus récente des membres et membres suppléants est disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/6558.php>.

Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

| | Membre | Membre suppléant |
|--|---------------------------------------|--|
| États d'Europe occidentale et autres États | M. Olivier Kassi (Belgique) | M. Martin Enderlin (Suisse) |
| Parties visées à l'annexe I | M. Kazunari Kainou (Japon) | M. Lambert Schneider (Union européenne) |
| États d'Afrique | M. Balisi Gopolang (Botswana) | M. El Hadji Mbaye Diagne (Sénégal) |
| États d'Asie et du Pacifique | M. Muhammad Irfan Tariq (Pakistan) | M. Daegyun Oh (République de Corée) |
| États d'Amérique latine et des Caraïbes | M. Arthur Rolle (Bahamas) | M. Eduardo Calvo (Pérou) |

V. Questions relatives à l'application conjointe

(Point 5 de l'ordre du jour)

39. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2016/5, contenant le rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe à la CMP, qui détaille les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} octobre 2015 au 21 septembre 2016.

40. Sur invitation du Président, le Président du Comité, M. Konrad Raeschke-Kessler (Allemagne), a rendu compte de l'état d'avancement des travaux du Comité. Il a appelé l'attention sur les recommandations du Comité devant être examinées par la CMP. Le Président remercié tous les membres et membres suppléants du Comité de supervision pour leurs efforts tout au long de l'année écoulée.

41. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M. Arthur Rolle (Bahamas) et M. Dimitar Nikov (France).

42. À la 9^e séance, la CMP a adopté la décision 4/CMP.12, intitulée « Orientations concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto ».

43. À la même séance, la CMP, sur recommandation du SBI²², a également adopté la décision 5/CMP.12, intitulée « Examen des lignes directrices pour l'application conjointe ».

44. À la 10^e séance, le Président a noté que le Comité était dans l'attente d'un certain nombre de candidatures, et a engagé instamment les États concernés à poursuivre les consultations et à soumettre les candidatures en suspens à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et d'ici au 31 janvier 2017 au plus tard. Conformément à la pratique établie, une fois les candidatures reçues, les membres et les membres suppléants seront réputés avoir été élus à la douzième session de la CMP.

45. Sur proposition du Président, la CMP a élu au Comité de supervision de l'application conjointe les membres et membres suppléants dont le nom suit²³.

²² FCCC/SBI/2016/8, par. 60.

²³ La liste la plus récente des membres est disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/6558.php>.

Comité de supervision de l'application conjointe

| | Membre | Membre suppléant |
|--|---|--|
| Parties visées à l'annexe I | M. Takahiko Tagami (Japon) | |
| | M. Benoît Leguet (France) | M. Jakob Lenz (Autriche) |
| Parties visées à l'annexe I en transition | M ^{me} Boryana Kamenova (Bulgarie) | M ^{me} Volha Vasilevskaya (Biélarus) |
| | M ^{me} Gherghita Nicodim (Roumanie) | M. Mykhailo Chyzenko (Ukraine) |
| Parties non visées à l'annexe I | M. Emil Calles (République bolivarienne du Venezuela) | M. Komi Tomyeba (Togo) |

VI. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 6 de l'ordre du jour)

46. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2016/3 contenant le rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions à la CMP, qui détaille les activités du Comité au cours de la période allant du 8 septembre 2015 au 9 septembre 2016.

47. Sur invitation du Président, le Coprésident de la plénière du Comité de contrôle du respect des dispositions, M. Gerhard Loibl (Autriche), a présenté les principaux points du rapport annuel de la CMP. Le Président de la CMP a remercié tous les membres et membres suppléants du Comité pour leurs efforts tout au long de l'année écoulée.

48. À la même séance, sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du Comité, elle a remercié les Parties qui avaient versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires en vue de soutenir les travaux du Comité et elle a invité les Parties à verser des contributions au Fonds précité afin d'appuyer les travaux du Comité durant l'exercice biennal 2018-2019.

49. Également sur proposition du Président, la CMP a décidé d'engager des consultations au sujet des recommandations du Comité relatives à l'Ukraine, qui devaient être facilitées par M. Khalid Abuleif (Arabie saoudite), Vice-Président du Bureau de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP, qui rendra compte des résultats de ces consultations à la CMP.

50. À sa 10^e séance, sur proposition du Président, la CMP a exprimé son soutien aux efforts menés par l'Ukraine pour démontrer officiellement le respect de son engagement découlant du paragraphe 1 de l'article 3 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement, dont il est rendu compte dans le rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions, et a demandé au secrétariat de prendre, à titre exceptionnel, les dispositions nécessaires pour aider l'Ukraine à y parvenir d'ici à la treizième session de la CMP, compte tenu des recommandations énoncées dans le chapitre III.B du rapport du Comité.

51. Sur proposition du Président, la CMP a élu au Comité de contrôle du respect des dispositions les membres et membres suppléants dont le nom suit²⁴.

Comité de contrôle du respect des dispositions – chambre de la facilitation

| | Membre | Membre suppléant |
|---------------------------------|---|---|
| Parties non visées à l'annexe I | M. Albert Kabesele Yenga-Yenga (République démocratique du Congo) | M. Ramiro Ramirez (République bolivarienne du Venezuela) |

Comité de contrôle du respect des dispositions – chambre de l'exécution

| | Membre | Membre suppléant |
|--|-------------------------|---|
| États d'Afrique | M. Yaw Osafo (Ghana) | |
| Petits États insulaires en développement | | M ^{me} Rueanna Haynes (Trinité-et-Tobago) |

VII. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

52. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2016/2 contenant le rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation à l'intention de la CMP, dans lequel sont détaillées les activités du Conseil au cours de la période allant du 1^{er} août 2015 au 30 juin 2016.

53. Sur invitation du Président, le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M. Naresh Sharma (Népal), a présenté les résultats obtenus au cours de la dernière période considérée. Le Président a remercié tous les membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation pour l'important travail fourni.

54. Des représentants d'un groupe et de six Parties ont fait des déclarations.

55. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M^{me} Patience Dampsey (Ghana) et M. Herman Sips (Pays-Bas).

56. À la 9^e séance, le Président a remercié M^{me} Dampsey et M. Sips pour avoir mené des consultations informelles en son nom.

57. À la 9^e séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 2/CMP.12, intitulée « Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation ».

58. Sur proposition du Président, la CMP a élu au Conseil du Fonds pour l'adaptation les membres et membres suppléants dont le nom suit²⁵.

²⁴ La liste la plus récente des membres et membres suppléants est disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/6558.php>.

Conseil du Fonds pour l'adaptation

| | Membre | Membre suppléant |
|---|--|--|
| États d'Afrique | M. Djibril Ibila (Bénin) | M. Mohamed Zmerli (Tunisie) |
| États d'Asie et du Pacifique | M. Albara Tawfiq (Arabie saoudite) | M. Ahmed Waheed (Maldives) |
| États d'Europe orientale | M ^{me} Monika Antosik (Pologne) | M ^{me} Umayra Taġiyeva (Azerbaïdjan) |
| États d'Amérique latine et des Caraïbes | M. Victor Vinas (République dominicaine) | M ^{me} Yadira Gonzales (Cuba) |
| États d'Europe occidentale et autres États | M. Antonio Navarra (Italie) | M ^{me} Sylviane Bilgischer (Belgique) |
| Petits États insulaires en développement | M. Samuela Lagataki (Fidji) | M. Paul Elreen Phillip (Grenade) |
| Parties visées à l'annexe I | M ^{me} Tove Zetterström- Goldman (Suède) | M. Marc-Antoine Martin (France) |
| Parties non visées à l'annexe I | M ^{me} Patience Dampsey (Ghana) | M ^{me} Margarita Caso Chavez (Mexique) |

B. Troisième examen du Fonds pour l'adaptation

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

59. À sa 9^e séance, sur recommandation du SBI²⁶, la CMP a adopté la décision 1/CMP.12 intitulée « Troisième examen du Fonds pour l'adaptation ».

60. À la même séance, le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

VIII. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto

(Point 8 de l'ordre du jour)

61. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2014/3 contenant le rapport²⁷ sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto, tenue le 5 juin 2014.

62. Sur invitation du Président, un représentant du Président de la onzième session de la CMP a rendu compte des résultats des consultations intersessions sur cette question.

63. Le Président a souligné la nécessité d'accélérer l'entrée en vigueur de l'Amendement de Doha et a souligné qu'il était important que les Parties visées à l'annexe I

²⁵ La liste la plus récente des membres et membres suppléants est disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/6558.php>.

²⁶ FCCC/SBI/2016/8, par. 91.

²⁷ Établi en application des dispositions du paragraphe 10 de la décision 1/CMP.8.

fixent des objectifs ambitieux de réduction des émissions pour la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto.

64. Un représentant d'une Partie a fait une déclaration. Au vu de cette déclaration, la CMP a souscrit à la proposition du Président tendant à entreprendre des consultations facilitées par M. Ismail Chekkori (Maroc), qui en rendra compte à la CMP.

65. À la 9^e séance, le Président a informé la CMP que les consultations n'avaient pas débouché sur des conclusions. Conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur tel qu'il est appliqué, cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la treizième session de la CMP.

IX. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I²⁸

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Communications nationales

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

66. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBI pour examen.

67. À sa 9^e séance, la CMP a pris note de la situation concernant la présentation et l'examen des rapports des Parties visées à l'annexe I.

B. Rapports finals de compilation et de comptabilisation pour la première période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

68. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

69. À sa 9^e séance, sur recommandation du SBI²⁹, la CMP a pris note des rapports finals de compilation et de comptabilisation pour la première période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto³⁰.

C. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

(Point 9 c) de l'ordre du jour)

70. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

²⁸ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

²⁹ Voir le document FCCC/SBI/2016/20, par. 22.

³⁰ Disponible à l'adresse: <http://unfccc.int/9691.php>.

71. À sa 9^e séance, sur recommandation du SBI³¹, la CMP a pris note du rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto pour 2016³².

X. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 10 de l'ordre du jour)

72. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

73. À sa 9^e séance, sur recommandation du SBI³³, la CMP a adopté la décision 6/CMP.12, intitulée « Troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement au titre du Protocole de Kyoto ».

XI. Questions relatives aux :

(Point 11 de l'ordre du jour)

A. Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

B. Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

74. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer le point subsidiaire 11 a) de l'ordre du jour au SBSTA et le point subsidiaire 11 b) au SBI pour examen.

75. À la 9^e séance, le Président a rappelé que les Présidents du SBSTA et du SBI avaient indiqué que ces questions étaient examinées conjointement au titre du point de l'ordre du jour intitulé : « Impact des mesures de riposte mises en œuvre : Forum amélioré et programme de travail ».

76. La CMP a noté que les Parties n'avaient pas de conclusions spécifiques à formuler sur ces questions et que le SBSTA et le SBI étaient convenus d'en poursuivre l'examen à la prochaine session³⁴.

XII. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 12 de l'ordre du jour)

77. Ce point de l'ordre du jour a été examiné à la 9^e séance. Aucune question n'a été soulevée par les Parties au titre de ce point de l'ordre du jour.

³¹ FCCC/SBI/2016/20, par. 22.

³² FCCC/KP/CMP/2016/6 et Add.1.

³³ FCCC/SBI/2016/20, par. 89.

³⁴ Voir les documents FCCC/SBSTA/2016/4, par. 69, et FCCC/SBI/2016/20, par. 106.

XIII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 13 de l'ordre du jour)

A. Rapport de vérification des comptes et états financiers pour 2015

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017

(Point 13 b) de l'ordre du jour)

78. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer les points subsidiaires 13 a) et b) de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

79. À sa 9^e séance, sur recommandation du SBI, la CMP a adopté les décisions suivantes :

a) Décision 7/CMP.12, intitulée « Questions financières et budgétaires » ;

b) Décision 8/CMP.12, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

XIV. Réunion de haut niveau

(Point 14 de l'ordre du jour)

80. À la 4^e séance commune de la COP et de la CMP et à la 2^e séance de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), le 15 novembre, le Président a ouvert la réunion de haut niveau commune aux trois organes.

81. Des déclarations ont été faites par Mohammed VI, Roi du Maroc ; M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ; M. Peter Thompson, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies ; M^{me} Patricia Espinosa, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; M^{me} Marianne Mouhoub, une représentante de la jeunesse marocaine ; M^{me} Laurene Powell Jobs, Présidente-fondatrice de Emerson Collective, une organisation qui fait la promotion de politiques relatives à l'environnement et à l'éducation et d'autres initiatives en faveur de la justice sociale ; et M. François Hollande, Président de la France, pays hôte de la vingt et unième session de la Conférence des Parties et de la onzième session de la CMP³⁵.

82. Après l'adoption des décisions sur les questions relatives à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et aux préparatifs de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et de la première session de la CMA, une séance commune de la Conférence des Parties, de la CMP et de la CMA s'est tenue afin d'entendre des déclarations.

83. Des déclarations ont d'abord été faites par le Président et la Secrétaire exécutive.

84. Des déclarations ont été faites par des représentants de la Thaïlande (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Slovaquie et de la Commission européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de l'Australie (au nom du Groupe composite), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de la République démocratique du Congo (au nom des pays les moins avancés), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe

³⁵ Ces déclarations, considérées comme faisant partie des documents officiels de la session, sont disponibles à l'adresse : <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/high-level-segment>.

des États arabes), du Nicaragua (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale), de l'État plurinational de Bolivie (au nom des pays en développement animés du même esprit), du Mali (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Costa Rica (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes), de la Chine, de la France, de l'Argentine, de l'Inde et de l'Indonésie.

85. À la même séance commune, des déclarations ont été faites par des représentants de neuf collectifs d'observateurs (organisations de peuples autochtones, organisations non gouvernementales (ONG) représentant les syndicats, ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes, ONG représentant les jeunes, ONG représentant les milieux commerciaux et industriels, ONG de défense de l'environnement, ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche, administrations locales et autorités municipales).

A. Déclarations des Parties

(Point 14 a) de l'ordre du jour)

86. Lors de la réunion de haut niveau, des déclarations ont été faites par 166 Parties à la Convention, dont 49 par des chefs d'État et de gouvernement, 5 par des vice-présidents ou des vice-premiers ministres, et 112 par des ministres et représentants de Parties^{36, 37, 38}.

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

87. À la 8^e séance commune de la COP et de la CMP, et à la 7^e séance de la CMA, le 17 novembre, des déclarations ont été faites par des représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales³⁹.

XV. Questions diverses

(Point 15 de l'ordre du jour)

88. À la 10^e séance, le Président s'est saisi de ce point de l'ordre du jour. Aucune Partie n'a soulevé de question au titre de ce point.

³⁶ Voir la note de bas de page 35 ci-dessus.

³⁷ Sur les 166 déclarations, 8 ont été faites au nom de groupes de négociation et d'autres groupes. Ces déclarations, considérées comme faisant partie des documents officiels de la session, sont disponibles aux adresses suivantes : <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-high-level-segment-5th-meeting-of-the-cop-an> ; <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-high-level-segment-6th-meeting-of-the-cop-an> ; et <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-high-level-segment-7th-meeting-of-the-cop-an>.

³⁸ Une intervention a été faite par un membre de la délégation chinoise présent dans la salle, qui a rappelé le statut de la Chine dans le système des Nations Unies, pour donner suite aux déclarations faites par certaines Parties au sujet de la participation de la Province chinoise de Taiwan à la Conférence. Les détails concernant cette intervention sont disponibles à l'adresse : <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-high-level-segment-7th-meeting-of-the-cop-an>.

³⁹ Ces déclarations, considérées comme faisant partie des documents officiels de la session, sont disponibles aux adresses suivantes : <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-high-level-segment-8th-meeting-of-the-cop-an>.

XVI. Conclusion des travaux de la session

(Point 16 de l'ordre du jour)

89. À la reprise de la 10^e séance, le 18 novembre, un représentant du secrétariat a indiqué aux Parties qu'aucune disposition budgétaire n'avait été prise pour l'organisation de la session de la CMP au siège du secrétariat en 2017, et que le secrétariat étudiait actuellement différentes formules de calcul des coûts en vue de la vingt-troisième session de la COP, de la treizième session de la CMP et de la deuxième partie de la première session de la CMA, qui doivent se tenir à Bonn (Allemagne), en fonction des dispositions à prendre.

A. Adoption du rapport de la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 16 a) de l'ordre du jour)

90. À la reprise de la 10^e séance, la CMP a examiné le projet de rapport de sa douzième session et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à achever ledit rapport, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

B. Clôture de la session

(Point 16 b) de l'ordre du jour)

91. À la reprise de la 10^e séance, sur proposition de Fidji, la CMP a adopté la résolution 1/CMP.12, intitulée « Remerciements au Gouvernement du Royaume du Maroc et aux habitants de Marrakech ».

92. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la douzième session de la CMP.

Annexe I

Parties to the Convention, observer States and United Nations organizations attending the twelfth session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol

[Anglais seulement]

A. Parties to the Kyoto Protocol

| | | |
|-------------------------------------|--|-------------------------------------|
| Afghanistan | Colombia | Grenada |
| Albania | Comoros | Guatemala |
| Algeria | Congo | Guinea |
| Angola | Cook Islands | Guinea-Bissau |
| Antigua and Barbuda | Costa Rica | Guyana |
| Argentina | Côte d'Ivoire | Haiti |
| Armenia | Croatia | Honduras |
| Australia | Cuba | Hungary |
| Austria | Cyprus | Iceland |
| Azerbaijan | Czechia | India |
| Bahamas | Democratic People's Republic of Korea | Indonesia |
| Bahrain | Democratic Republic of the Congo | Iran (Islamic Republic of) |
| Bangladesh | Denmark | Iraq |
| Barbados | Djibouti | Ireland |
| Belarus | Dominica | Israel |
| Belgium | Dominican Republic | Italy |
| Belize | Ecuador | Jamaica |
| Benin | Egypt | Japan |
| Bhutan | El Salvador | Jordan |
| Bolivia (Plurinational State of) | Equatorial Guinea | Kazakhstan |
| Bosnia and Herzegovina | Eritrea | Kenya |
| Botswana | Estonia | Kiribati |
| Brazil | Ethiopia | Kuwait |
| Brunei Darussalam | European Union | Kyrgyzstan |
| Bulgaria | Fiji | Lao People's Democratic Republic |
| Burkina Faso | Finland | Latvia |
| Burundi | France | Lebanon |
| Cabo Verde | Gabon | Lesotho |
| Cambodia | Gambia | Liberia |
| Cameroon | Georgia | Libya |
| Central African Republic | Germany | Liechtenstein |
| Chad | Ghana | Lithuania |
| Chile | Greece | Luxembourg |
| China | | Madagascar |

| | | |
|----------------------------------|----------------------------------|--|
| Malawi | Poland | The former Yugoslav |
| Malaysia | Portugal | Republic of Macedonia |
| Maldives | Qatar | Timor-Leste |
| Mali | Republic of Korea | Togo |
| Malta | Republic of Moldova | Tonga |
| Marshall Islands | Romania | Trinidad and Tobago |
| Mauritania | Russian Federation | Tunisia |
| Mauritius | Rwanda | Turkey |
| Mexico | Saint Kitts and Nevis | Turkmenistan |
| Micronesia (Federated States of) | Saint Lucia | Tuvalu |
| Monaco | Saint Vincent and the Grenadines | Uganda |
| Mongolia | Samoa | Ukraine |
| Montenegro | Sao Tome and Principe | United Arab Emirates |
| Morocco | Saudi Arabia | United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland |
| Mozambique | Senegal | United Republic of Tanzania |
| Myanmar | Serbia | Uruguay |
| Namibia | Seychelles | Uzbekistan |
| Nauru | Sierra Leone | Vanuatu |
| Nepal | Singapore | Venezuela (Bolivarian Republic of) |
| Netherlands | Slovakia | Viet Nam |
| New Zealand | Slovenia | Yemen |
| Nicaragua | Solomon Islands | Zambia |
| Niger | Somalia | Zimbabwe |
| Nigeria | South Africa | |
| Norway | Spain | |
| Oman | Sri Lanka | |
| Pakistan | Sudan | |
| Palau | Suriname | |
| Panama | Swaziland | |
| Papua New Guinea | Sweden | |
| Paraguay | Switzerland | |
| Peru | Tajikistan | |
| Philippines | Thailand | |

B. Parties to the Convention that are observers to the Kyoto Protocol

Andorra
Canada
South Sudan
State of Palestine
United States of America

C. Observer States

Holy See

D. United Nations bodies and programmes

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights

Office of the United Nations High Commissioner for Refugees

Office of the Special Representative of the Secretary-General and Chief Executive for Sustainable Energy for All

United Nations Capital Development Fund

United Nations Children's Fund

United Nations Conference on Trade and Development

United Nations Department of Economic and Social Affairs

United Nations Department of Public Information

United Nations Development Programme

United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific

United Nations Economic and Social Commission for Western Asia

United Nations Economic Commission for Africa

United Nations Economic Commission for Europe

United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean

United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women

United Nations Environment Programme

United Nations Global Compact

United Nations Human Settlements Programme

United Nations Institute for Training and Research

United Nations Office for Disaster Risk Reduction

United Nations Office for Outer Space Affairs

United Nations Office for Project Services

United Nations Office of the High Representative for the Least Developed Countries, Landlocked Developing Countries and Small Island Developing States

United Nations Population Fund

United Nations Secretariat

United Nations University

United Nations Volunteers

World Food Programme

E. Convention secretariats

Convention on Biological Diversity
Ozone Secretariat
United Nations Convention to Combat Desertification

F. Specialized agencies and institutions of the United Nations system

Food and Agriculture Organization of the United Nations
Global Environment Facility
Intergovernmental Oceanographic Commission
Intergovernmental Panel on Climate Change
International Civil Aviation Organization
International Fund for Agricultural Development
International Labour Organization
International Maritime Organization
International Monetary Fund
International Telecommunication Union
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
United Nations Industrial Development Organization
World Bank
World Health Organization
World Intellectual Property Organization
World Meteorological Organization

G. Related organizations of the United Nations system

Green Climate Fund
International Atomic Energy Agency
International Trade Center
World Trade Organization

Annexe II

Calendar of meetings of Convention bodies, 2017–2021

[Anglais seulement]

- First sessional period in 2017: 8–18 May
 - Second sessional period in 2017: 6–17 November
 - First sessional period in 2018: 30 April to 10 May
 - Second sessional period in 2018: 3–14 December
 - First sessional period in 2019: 17–27 June
 - Second sessional period in 2019: 11–22 November
 - First sessional period in 2020: 1–11 June
 - Second sessional period in 2020: 5–16 November
 - First sessional period in 2021: 31 May to 10 June
 - Second sessional period in 2021: 8–19 November
-